



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses d'épargne

Question écrite n° 56883

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme du statut des caisses d'épargne. Cette réforme, située dans le cadre « d'un grand pôle financier public structuré autour de la caisse des dépôts et consignations (CDC) et comprenant notamment la CNP, La Poste, la BDPME et le Crédit Foncier », devait avoir pour vocation « d'animer une forme importante du service public de l'épargne et du crédit au service du financement de l'emploi et de la formation ». Il souhaiterait donc connaître si le Gouvernement entend toujours procéder à la création de ce pôle financier public ayant vocation à se structurer autour de la CDC dont la logique serait intimement liée à des missions de service public d'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56883

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 382